

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Élise Gagné](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5db58d1d048dfdc1e39e3f73>

Date d'obtention : 2024-01-11 15:55:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Étape 1 : Rencontrer la personne qui signale.

Si la personne n'est pas la victime, elle doit être rencontrée par la suite pour valider, rassurer et protéger son estime.

Étape 2 : Grille d'évaluation sur la nature, l'ampleur, l'intention et l'étendue.

Étape 3 : valider si d'autres personnes sont en lien avec l'incident. Valider la version avec les autres personnes.

Protéger les informations de la victime. Informer de l'importance de ne pas parler de la situation ou éviter de partager des choses.

Évaluer si la situation est une acte malveillant si oui confisqué le téléphone. (du moment qu'il y a un doute, confisqué le téléphone.)

Étape 4: Parler à l'instigateur

Étape 5 : police et règlement de l'établissement selon l'évaluation.

**** si malveillant ne pas remplir le document avec l'instigateur laisser la police faire son travail. (contacter la police rapidement.)****

Informez les parents. Voir avec la police qui fait l'appel.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La situation doit être prise au sérieux rapidement. On doit prendre le temps de bien recueillir les informations.

Il faut prendre le temps de rassurer la victime. Du moment où la personne ne collabore pas, on doit appeler la police peu importe l'étape où nous sommes. Il faut prendre le temps d'écouter en premier la personne qui vient nous livrer la situation et ensuite intervenir avec la victime.

Dans le cas où un parent vient à l'école et nous demande de l'aide, nous devons le référer à la police en premier lieu si la situation n'est pas en lien avec l'école.

Nous ne sommes pas mandatés de rencontrer des personnes qui nous sont demandées par la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que chaque étape peut être délicate à des niveaux différents selon les personnes impliquées. Je pense que l'évaluation de la situation ou nous devons recueillir des informations est délicate. Nous devons prendre le temps de bien le faire en même temps de devoir agir de manière rapide. Dans cette étape, il est important aussi de prendre le temps de réconforter la victime et protégé son estime. Je pense que c'est dans cette étape que nous devons le plus être délicat.